

M. GALICE
02 38 81 41 15

ARRETE

autorisant la modification d'un système de vidéoprotection

Le Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mars 2015 autorisant la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection (Création de périmètres) présentée par M. le Maire de Corquilleroy ;

Vu la demande de modification du système de vidéoprotection autorisé présentée par M. le Maire de CORQUILLEROY et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 2 mars 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 22 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Flavio BONETTI, Directeur de Cabinet du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret ;

Considérant le caractère proportionné du dispositif par rapport à l'enjeu de sécurité ;

ARRETE

Article 1er – M. le Maire de CORQUILLEROY est autorisé, dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier le système de vidéoprotection autorisé destiné à sécuriser différents sites de la commune par la création de périmètres vidéoprotégés suivants :

- **Périmètre 1 est délimité par les :**

Route de Château Landon, Route Centre Bourg, Route de Châlette, Route de Noyers – 45120
CORQUILLEROY

- **Périmètre 2 est délimité par le :**

Groupe scolaire – 45120 CORQUILLEROY

- **Périmètre 3 est délimité par les :**

Entrée de la Mairie, Route des Molus, Place de la Liberté, Eglise rue Prudent Harry – 45120
CORQUILLEROY

- **Périmètre 4 est délimité par les :**

Rue Fouquin et la rue de Pannes – 45120 CORQUILLEROY

- **Périmètre 5 « La Chapelle » est délimité par la :**

Rue du 11 Novembre – 45120 CORQUILLEROY

- **Périmètre 6 « Terrain de foot – Aire de jeux » est délimité par la :**

Rue des Noyers – 45120 CORQUILLEROY

- **Périmètre 7 « Carrefour Montenon » est délimité par les :**

Rue des Noyers et la rue Robert Pichon – 45120 CORQUILLEROY

- **Périmètre 8 « Rond-point Bugès » est délimité par la :**

Route de Château Landon – 45120 CORQUILLEROY
- **Périmètre 9 « Carrefour Carrouge » est délimité par la :**
Rue Prudent Harry – 45120 CORQUILLEROY

Ce dispositif poursuit les finalités suivantes :

- sécurité des personnes
- prévention des atteintes aux biens
- protection des bâtiments publics
- constatation des infractions aux règles de la circulation

Article 2 - Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1er, par une signalétique appropriée :

- de manière claire, permanente et significative, à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection ;

- à chaque point d'accès du public, l'affichette mentionnera les références du code et du décret susvisés et les références du service titulaire du droit d'accès ainsi que le n° de téléphone auquel celui-ci sera joignable et sera revêtue d'un pictogramme représentant une caméra.

Article 3 - Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai de 14 jours (**maximum** de 30 jours).

Article 4 – Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter **garante** des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que de la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur **la confidentialité** des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 5 - Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images).

Article 6 - Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant du titre V du livre II du code de la sécurité intérieure, relatif aux dispositions générales en matière de vidéoprotection, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée. Cette autorisation ne vaut qu'au regard du titre V du livre II du code de la sécurité intérieure susvisé.

Elle est délivrée sans *préjudice* d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal,...).

Article 7- L'arrêté préfectoral du 19 mars 2015 est abrogé.

Article 8- Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à ORLEANS, le 23 mars 2016

Pour le Préfet,

et par délégation

Le Directeur de Cabinet,

Signé :Flavio BONETTI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet du Loiret - D.R.R.U – B.E.R.G - 181, rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.